

EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Journée Carrières du 27/06/2011

Henri CURE – DREAL MP – DSSS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Textes publiés en 2010

L'arrêté du 05/05/10 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières,

L'arrêté du 19/04/10 relatif à la gestion des déchets des industries extractives,

La circulaire du 24/12/10 relative aux modalités d'application des décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets

Le décret du 30/12/10 relatif aux délais de recours en matière d'installations classées,



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

L'arrêté du 05/05/10 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières

Prise en compte des dispositions de la directive européenne 2006/21/CE du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive

Ajout dans l'arrêté du 22 septembre 1994 des prescriptions relatives :

- Aux conditions d'exploitation des installations de stockage des déchets inertes et des terres non polluées
- A l'établissement du plan de gestion des déchets inertes et des terres non polluées,

Insertion d'une annexe définissant les déchets inertes et des terres non polluées

L'arrêté du 19/04/10 relatif à la gestion des déchets des industries extractives

Fixe les prescriptions techniques minimales applicables aux installations de stockage des déchets résultant de l'exploitation des carrières et relevant de la rubrique N° 2720 de la nomenclature:

- 2720.1 déchets dangereux,
- 2720.2 déchets non dangereux et non inertes

et notamment:

- La caractérisation des déchets,
- Le plan de gestion
- Les règles d'aménagement et de gestion des installations
- Les règles d'exploitation et de surveillance
- La gestion de la fin d'exploitation



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

La circulaire du 24/12/10 relative aux modalités d'application des décrets n° 2009-1341, 2010-369 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets

Fixe le champ d'application des différentes rubriques relatives aux déchets modifiées ou ajoutées à la nomenclature et notamment la rubrique 2720

Définit les installations qui n'entrent pas dans le champ de cette rubrique

Définit les installations concernées (digues, terrils, haldes, trous),

Liste les déchets visés (prospection, extraction)

Le décret du 30/12/10

Abrogation de la déclaration de début d'exploitation spécifique aux carrières

Uniformisation du délai de recours des tiers pour l'ensemble des ICPE

Les délais de recours sont désormais de:

- 1 an pour les tiers
- 2 mois pour les exploitants